



OBSERVATOIRE  
*des métiers*  
*l'audiovisuel*

**STATISTIQUES**

Entreprises  
& formations  
dans le secteur  
de l'audiovisuel

SOURCE : AFDAS

**2009**

# AVANT-PROPOS

La CPNEF-AV publie ce rapport statistique dans le cadre de son *Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans l'audiovisuel*, sur la base des données enregistrées et exploitées par l'AFDAS.

Panorama 2009 sur **la formation professionnelle continue dans le secteur de l'Audiovisuel**, vous y trouverez à la fois des informations sur le nombre d'entreprises cotisantes et sur l'accès à la formation des salariés **permanents** ainsi que des **intermittents du spectacle "techniciens de l'audiovisuel"**.

Conformément au protocole d'accord du 17 janvier 2005 relatif au financement de la formation professionnelle dans l'audiovisuel (en application de la loi du 4 mai 2004 sur la formation tout au long de la vie), l'AFDAS a été choisi par les partenaires sociaux pour l'ensemble des entreprises (privées et publiques) de la branche.

Depuis 2005 l'AFDAS dispose donc de données complètes sur la formation professionnelle continue dans le secteur de l'Audiovisuel, ce qui permet d'établir des comparaisons d'une année sur l'autre.

Dans ce rapport vous pourrez suivre l'évolution 2008/2009 des différentes données statistiques présentées :

- I. Données sur les entreprises cotisantes
- II. Données sur les salariés **permanents (tous dispositifs confondus)**
- III. Zoom sur le "Plan de Formation" des entreprises (+10 et -10 salariés)
- IV. Données sur l'usage des nouveaux dispositifs de formations (DIF et PP)
- V. Données sur les salariés Intermittents du spectacle **(techniciens de l'audiovisuel)**

# SOMMAIRE

Glossaire	4		
<b>1. Les entreprises</b>	6		
1. Entreprises cotisantes à l'AFDAS par secteur professionnel	6		
2. Répartition géographique des entreprises cotisantes	7		
3. Répartition des entreprises cotisantes selon les effectifs de salariés permanents	8		
4. Répartition des salariés permanents par secteur professionnel	8		
<b>2. Les bénéficiaires «permanents»</b>	9		
1. Répartition par dispositif de formation	9		
2. Répartition géographique	10		
3. Répartition par sexe	11		
4. Répartition par tranche d'âge	11		
5. Répartition par catégorie de statut	12		
6. Répartition par domaine de formation, tous dispositifs confondus	13		
<b>3. Zoom sur le plan de formation des bénéficiaires «permanents» (entreprises de + et - 10 salariés)</b>	14		
1. Répartition par type de formation et par secteur professionnel	14		
2. Répartition par sexe dans les plans de formation	15		
3. Répartition par tranche d'âge dans les plans de formation	15		
4. Répartition par catégorie de statut dans les plans de formation	16		
5. Répartition des stages et bénéficiaires «permanents» selon la durée du stage suivi	16		
6. Répartition selon le type d'organisme de formation intervenant	17		
		7a. Répartition par domaine de formation	18
		7b. Répartition des bénéficiaires «permanents» ayant suivi une formation transversale	19
		<b>4. Droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation (PP)</b>	20
		1. Répartition des bénéficiaires par dispositif de formation	20
		2. Répartition des DIF selon la durée	21
		3. Répartition des PP selon la durée	21
		4. Répartition des bénéficiaires par domaine de formation	22
		<b>5. Les bénéficiaires intermittents, techniciens de l'audiovisuel</b>	23
		1. Répartition par dispositif de formation	23
		2. Répartition géographique par dispositif de formation	24
		3. Répartition par sexe	25
		4. Répartition par tranche d'âge	25
		5. Répartition par domaine de formation	26

# GLOSSAIRE

## (1) Entreprises cotisantes :

une entreprise est dite cotisante dès qu'elle a fait parvenir à l'AFDAS une déclaration annuelle avec des masses salariales (permanents ou intermittents) et s'est acquittée de sa contribution obligatoire au titre de la Formation professionnelle continue.

### Rappel des taux de contributions :

- 1 % de la masse salariale permanent (CDI+CDD) pour les entreprises de moins de 10 salariés et 1,6 % pour les entreprises de 10 salariés permanents et plus.

- 1 % de la masse salariale CDD

- 2,15 % de la masse salariale Intermittents

*Pour les entreprises qui franchissent pour la première fois le seuil des 10 ou 20 salariés « permanents », des taux de contributions différents de ceux ci-dessus s'appliquent. (Pour plus de détails, consulter le site internet de l'Afdas [www.afdas.com/rubrique\\_employeurs/taux\\_de\\_contribution](http://www.afdas.com/rubrique_employeurs/taux_de_contribution)).*

## (2) Effectifs "permanents" déclarés :

lorsqu'une entreprise complète sa déclaration annuelle des salaires, elle indique son effectif salarié permanents (CDI et CDD) en équivalent temps plein. Elle additionne le nombre total d'heures travaillées par l'ensemble de ses salariés et le divise par 2 028 pour connaître son effectif équivalent temps plein.

**(3) Bénéficiaire "permanent" :**  
**individu salarié, sous CDI ou CDD de droit commun**, d'une entreprise de l'audiovisuel, ayant suivi une action de formation financée par l'AFDAS.

**(4) Bénéficiaire "intermittent" :**  
**individu salarié sous CDD d'usage, dit "intermittent du spectacle"** appartenant à la catégorie "Technicien de l'audiovisuel" (monteur, administrateur de production, réalisateur,...), ayant suivi une action de formation, financée par l'AFDAS.

*Précision : le nombre de bénéficiaires "permanents" ou "intermittents" indiqué dans le rapport ne correspond pas à un nombre d'individus dans la mesure où un individu qui suit plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.*

**(5) Plan de formation de branche :**  
une partie des cotisations (0,1 % de la masse salariale permanent) des entreprises est mutualisée pour financer le Plan de formation de branche. Celui-ci sert à financer des actions de formation d'intérêt collectif, dans des domaines définis par les partenaires sociaux, au sein de la branche d'activité de l'audiovisuel.

**(6) Différents dispositifs d'accès à la formation professionnelle continue pour les salariés de droit commun :**

### • Bilan de compétences :

il permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être décidé par

l'employeur ou mis en œuvre à l'initiative du salarié dans le cadre d'un congé spécifique.

### • Congé individuel de formation ou CIF :

il permet à tout travailleur de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité. Ces actions de formation doivent permettre aux travailleurs d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession.

Pour en bénéficier, le salarié doit remplir certaines conditions et présenter à l'employeur sa demande d'absence au titre du CIF. Egalement sous certaines conditions et selon une procédure déterminée, le salarié peut bénéficier d'une prise en charge de sa rémunération et des frais de formation par l'organisme paritaire collecteur agréé au titre du CIF (AFDAS).

### • Validation des acquis de l'expérience ou VAE :

elle permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, inscrit au RNCP. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue.

### • Tuteur :

la formation tuteur a pour fonction d'aider un salarié à acquérir des techniques pédagogiques afin de transmettre ses connaissances et compétences

à un ou à des salariés en contrat, ou en période de professionnalisation, dans l'entreprise où il(s) travaille(nt).

• **Plan de formation :**

il rassemble l'ensemble des actions de formation, de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience définies dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise. L'élaboration du plan de formation est assurée sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel.

• **Contrat de professionnalisation :**

il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il leur offre, à travers une formation en alternance, la possibilité d'acquérir une qualification et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

En application de l'article L.981-1 du code du travail, les contrats de professionnalisation ont pour objet de permettre à leur bénéficiaire d'acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, une qualification figurant sur une liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi ou une qualification professionnelle reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche.

• **Droit individuel à la formation ou DIF :**

suivant certaines conditions et procédures, il permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures annuel pour suivre une formation à son initiative, sous réserve de l'accord de l'employeur.

Dans l'audiovisuel, un salarié sous

contrat à durée indéterminée acquiert 21 h de formation par an, cumulables sur six ans. Il peut demander une anticipation de ses heures annuelles (s'il a au moins un an d'ancienneté).

Les salariés sous contrat à durée déterminée de droit commun ont accès au droit individuel à la formation, calculé prorata temporis, lorsqu'ils ont cumulé trois mois de travail dans une ou plusieurs entreprises sur l'année de référence.

Ces mêmes dispositions s'appliquent aux journalistes pigistes engagés sous forme de contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

• **Période de professionnalisation :**

l'objectif de ces périodes est de favoriser, par des actions de formation, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée. Elles sont notamment ouvertes :

- aux salariés dont la qualification est devenue insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail,

- aux salariés qui comptent 20 ans d'activité professionnelle, ou âgés d'au moins 45 ans et disposant d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans la dernière entreprise qui les emploie,

- aux salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise,

- aux femmes qui reprennent leur activité professionnelle après un congé de maternité ou aux hommes et aux femmes après un congé parental,

- aux salariés reprenant leur activité professionnelle après une absence continue de longue durée pour maladie ou accident.

*Pour en savoir plus et connaître les conditions spécifiques de mise en œuvre, dis-*

*positif par dispositif, de la formation professionnelle continue dans le secteur de l'audiovisuel, vous pouvez consulter le site web de l'Afdas [www.afdas.com/rubrique employeurs/documents utiles](http://www.afdas.com/rubrique employeurs/documents utiles).*

**(7) Les différents dispositifs d'accès à la formation professionnelle continue pour les salariés sous CDD d'usage (intermittents du spectacle)**

En vertu de l'accord interbranche du 6 juillet 2007, relatif aux modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les intermittents du spectacle, et à l'exception du dispositif du Contrat de professionnalisation, les salariés sous CDD d'usage ont des droits pour accéder à l'ensemble des dispositifs de formation instaurés par la loi (Dif, Plan de formation, Cif, Période de professionnalisation, ...). Cela étant, compte tenu de leur mode d'activité particulier, la mise en œuvre de leurs droits à formation se fait, généralement pendant une période d'inactivité professionnelle, directement auprès de l'AFDAS qui, selon certaines conditions et procédures administratives, assure l'examen de leur demande de formation et la prise en charge financière de celle-ci.

*Pour connaître les conditions d'accès des intermittents du spectacle à la formation professionnelle continue, consulter le site web de l'Afdas [www.afdas.com/rubrique intermittents du spectacle](http://www.afdas.com/rubrique intermittents du spectacle).*

# 1. Les entreprises

## 1. Entreprises cotisantes (1) à l'AFDAS : par secteur professionnel

	Production audiovisuelle & cinématographique	Diffusion TV	Production & diffusion radio	Industries techniques	Ensemble de l'audiovisuel
<b>Entreprises identifiées en 2009</b>	6 970	296	942	1 408	9 616
<b>Entreprises cotisantes en 2009</b>	4 652	183	684	1 020	6 539
<b>% des cotisantes par secteur</b>	66,7 %	61,8 %	72,6 %	72,4 %	
<b>% sur le global des identifiées</b>	48,3 %	2,0 %	7,1 %	10,6 %	68,0 %
<i>Entreprises cotisantes en 2008</i>	4 516	182	635	997	6 330
<i>Evolution 2009-2008</i>	+ 3 %	+ 0,5 %	+ 7,7 %	+ 2,3 %	+ 3,3 %

## 2. Répartition géographiques des entreprises cotisantes

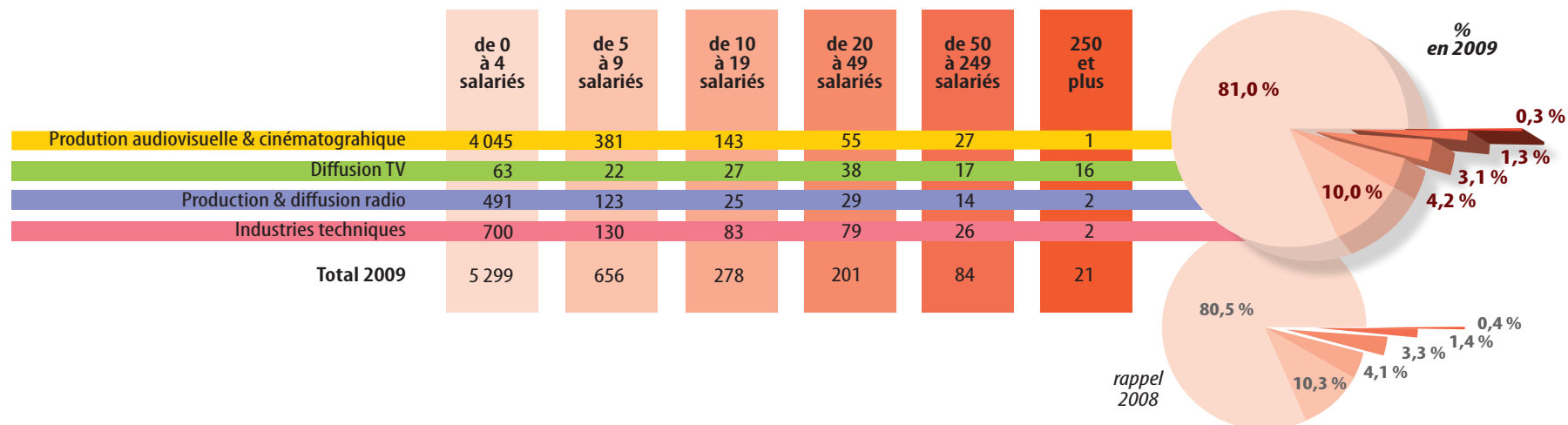
La région Ile-de-France est toujours prédominante avec 64,5 % d'entreprises cotisantes.

On note une augmentation significative en Midi-Pyrénées (+ 23,3 %) et en Franche-Comté (+ 24,2 %) et un recul en Bretagne.

	Production audiovisuelle & cinématographique	Diffusion TV	Production & diffusion radio	Industries techniques	ensemble de l'audiovisuel	% sur l'ensemble de la France	ensemble audiovisuel rappel 2008	Evolution 2009-2008
Ile-de-France	3 298	125	98	696	<b>4217</b>	64,5 %	4114	+ 2,5 %
Rhône-alpes	233	9	97	62	<b>401</b>	6,1 %	368	+ 9,0 %
PACA	208	3	46	58	<b>315</b>	4,8 %	308	+ 2,3 %
Midi-pyrénées	94	2	54	30	<b>180</b>	2,8 %	146	+ 23,3 %
Bretagne	104	6	37	9	<b>156</b>	2,4 %	176	- 12,8 %
Aquitaine	88	4	40	23	<b>155</b>	2,4 %	152	+ 2,0 %
Languedoc-Roussillon	90	3	33	19	<b>145</b>	2,2 %	140	+ 3,6 %
Nord-Pas-de-Calais	85	7	31	16	<b>139</b>	2,1 %	131	+ 6,1 %
Pays de Loire	76	7	35	20	<b>138</b>	2,1 %	125	+ 10,4 %
Centre	55	1	16	10	<b>82</b>	1,3 %	82	0 %
Alsace	44	5	20	11	<b>80</b>	1,2 %	81	- 0,1 %
Poitou-Charentes	44	0	21	7	<b>72</b>	1,1 %	75	- 0,4 %
Lorraine	25	3	27	10	<b>65</b>	1,0 %	68	- 0,5 %
Bourgogne	36	1	23	3	<b>63</b>	1,0 %	57	+ 10,5 %
Basse normandie	32	0	13	9	<b>54</b>	0,8 %	50	+ 0,8 %
Auvergne	31	2	14	6	<b>53</b>	0,8 %	48	+ 8,0 %
Haute Normandie	22	0	9	11	<b>42</b>	0,6 %	44	- 0,5 %
Franche-Comté	17	0	17	7	<b>41</b>	0,6 %	33	+ 24,2 %
Picardie	23	0	8	6	<b>37</b>	0,5 %	33	+ 12,1 %
Champagne ardenne	13	2	16	4	<b>35</b>	0,4%	32	+ 9,3 %
Corse	20	1	11	0	<b>32</b>	0,4 %	31	+ 0,3 %
Limousin	11	1	16	2	<b>30</b>	0,4 %	30	0 %
DOM	3	1	2	1	<b>7</b>	0,1 %	6	+ 16,6 %
<b>total 2009 par dispositif de formation</b>	<b>4 652</b>	<b>183</b>	<b>684</b>	<b>1020</b>	<b>6 539</b>		<b>6 330</b>	<b>+ 3,3 %</b>

### 3. Répartition des entreprises cotisantes selon les effectifs de salariés permanents

En 2009, les entreprises de moins de 4 salariés sont toujours aussi prépondérantes : elles représentent plus de 81 % des entreprises cotisantes .  
Quant à la répartition globale, elle n'évolue quasiment pas d'une année sur l'autre.



### 4. Répartition des salariés permanents par secteur professionnel

Phénomène particulier en 2009 :  
le pourcentage global de salariés permanents se réduit de 4,4 % mais la baisse concerne essentiellement le secteur des industries techniques, infléchissement qui s'amorçait en 2008 .

	année 2009	année 2008	évolution 2009-2008
Production audiovisuelle & cinématographique	12 100	11 998	+ 0,8 %
Diffusion TV	22 009	22 038	- 0,1 %
Production & diffusion radio	9 749	9 875	- 0,1 %
Industries techniques	8 753	11 145	- 27,3 %
<b>Total 2009</b>	<b>52 611</b>	<b>55 056</b>	<b>- 4,6 %</b>

## 2. Les bénéficiaires «permanents»

### 1. Répartition des bénéficiaires «permanents» par dispositif de formation

	CBC	CIF	VAE	PF y compris DIF & PP	Tuteur	CP	total secteur 2009	rappel 2008	évolution par secteur 2009-2008
Production audiovisuelle & cinématographique	58	10	2	3 815	44	333	4 262	4 058	+ 5,0 %
Diffusion TV	154	53	17	20 494	12	152	20 882	19 623	+ 6,4 %
Production & diffusion radio	62	19	5	4 519	15	61	4 681	4 680	0 %
Industries techniques	46	24	1	3 543	11	127	3 752	5 758	- 34,8 %
<b>ensemble audiovisuel 2009</b>	<b>320</b>	<b>106</b>	<b>25</b>	<b>32 371</b>	<b>82</b>	<b>673</b>	<b>33 577</b>		
<i>ensemble audiovisuel 2008</i>	<i>308</i>	<i>106</i>	<i>27</i>	<i>32 952</i>	<i>5</i>	<i>721</i>	<i>34 119</i>		
<i>évolution par dispositif 2008-2007</i>	<b>+ 3,9 %</b>	<b>0 %</b>	<b>- 8,0 %</b>	<b>- 1,8 %</b>	<b>+ 1640 %</b>	<b>- 7,1 %</b>	<b>- 1,6 %</b>		

Le Dispositif de VAE est toujours peu utilisé, quel que soit le secteur d'activités.  
À l'inverse, tous secteurs confondus, l'utilisation du PF (DIF et PP) reste prédominante.

Les évolutions significatives entre 2008 et 2009 sont l'augmentation conséquente du nombre de formations dans le dispositif tuteur et surtout une baisse globale d'utilisation des formations dans le secteur des industries techniques.

CBC : congé bilan de compétences  
CIF : congé individuel de formation  
VAE : validation des acquis de l'expérience  
PF : plan de formation  
CP : contrat de professionnalisation  
DIF : droit individuel à la formation  
PP : période de professionnalisation

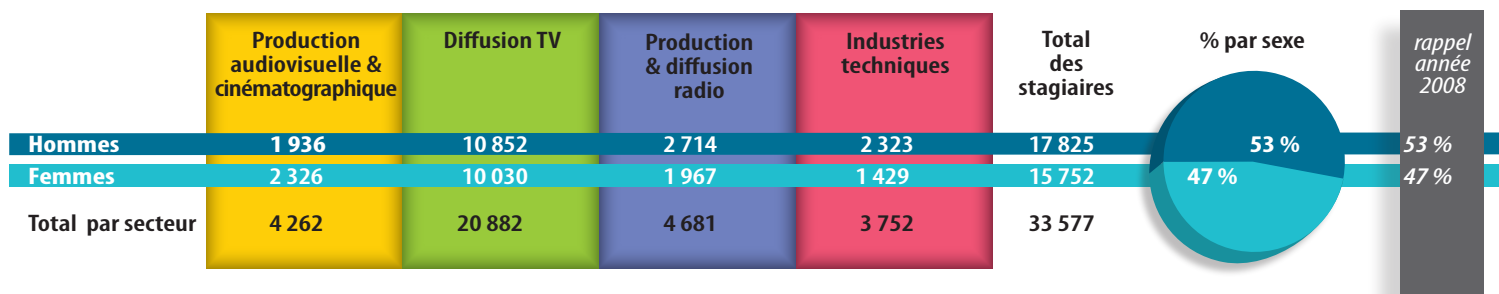
## 2. Répartition géographique des bénéficiaires «permanents»

	CBC	CIF	VAE	PF y compris DIF & PP	Tuteur	CP	total par région	% par région sur l'ensemble de la France	total par région rappel 2008	évolution 2009-2008
Île-de-France	257	84	15	29 406	31	490	30 283	90,2 %	30 813	- 1,7 %
Rhône-Alpes	12	2	3	542	8	26	593	1,8 %	713	- 20,2 %
Alsace	8	7	4	506	8	8	541	1,6 %	557	- 2,9 %
Nord-Pas-de-Calais	6	3	1	237	5	16	268	0,8 %	249	+ 7,6 %
PACA	2	4	0	223	7	16	252	0,8 %	219	+ 15,0 %
Midi-Pyrénées	6	0	1	225	2	13	247	0,7 %	219	+ 12,7 %
Pays-de-Loire	4	0	0	206	4	18	232	0,7 %	198	+ 17,1 %
Aquitaine	0	1	0	199	2	17	219	0,7 %	182	+ 20,3 %
Bretagne	7	0	1	161	1	26	196	0,6 %	147	+ 33,3 %
Languedoc-Roussillon	2	1	0	129	1	6	139	0,4 %	137	+ 1,4 %
Haute Normandie	4	1	0	127	1	4	137	0,4 %	94	+ 45,7 %
Lorraine	4	0	0	76	1	5	86	0,3 %	94	- 9,3 %
Franche-Comté	0	0	0	76	2	3	81	0,2 %	94	- 16,0 %
Bourgogne	6	0	0	56	2	5	69	0,2 %	88	- 27,5 %
Centre	1	0	0	38	0	4	43	0,1 %	80	- 86,0 %
Poitou-Charentes	0	0	0	28	4	8	40	0,1 %	55	- 37,5 %
Auvergne	0	0	0	30	2	2	34	0,1 %	43	- 26,5 %
Basse-Normandie	0	0	0	26	0	2	28	0,1 %	38	- 24,4 %
Limousin	1	0	0	24	1	2	28	0,1 %	37	- 35,7 %
Corse	0	0	0	26	0	1	27	0,1 %	31	- 14,8 %
Champagne-Ardenne	0	0	0	17	0	0	17	0,1 %	23	- 35,3 %
Picardie	0	3	0	13	0	11	17	0,1 %	8	+ 212,5 %
<b>total 2009 par dispositif de formation</b>	<b>320</b>	<b>106</b>	<b>25</b>	<b>32 371</b>	<b>82</b>	<b>373</b>	<b>33 577</b>	<b>100 %</b>	<b>34 119</b>	<b>- 1,6 %</b>

L'Île-de-France totalise 90,2 % de bénéficiaires en formation pour 64,5 % des entreprises cotisantes. En région Rhône-Alpes, pourtant classée deuxième en nombre d'entreprises cotisantes, le pourcentage de bénéficiaires en formation chute de manière significative.

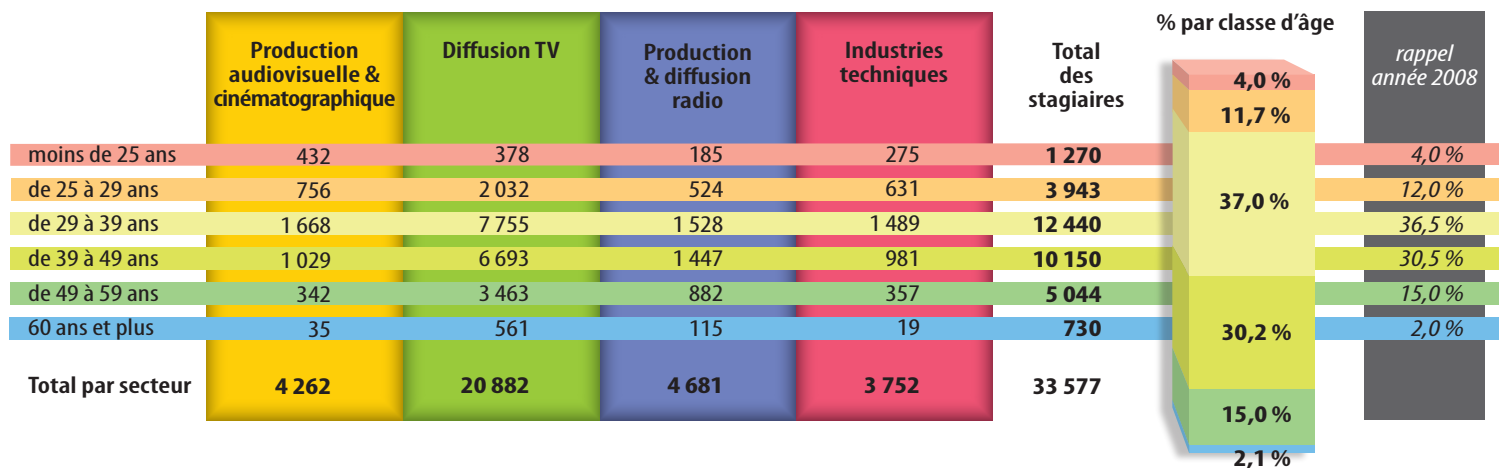
CBC : congé bilan de compétences  
 CIF : congé individuel de formation  
 VAE : validation des acquis de l'expérience  
 PF : plan de formation  
 CP : contrat de professionnalisation  
 DIF : droit individuel à la formation  
 PP : période de professionnalisation

### 3 . Répartition des bénéficiaires «permanents» par sexe



### 4 . Répartition des bénéficiaires «permanents» par tranche d'âge

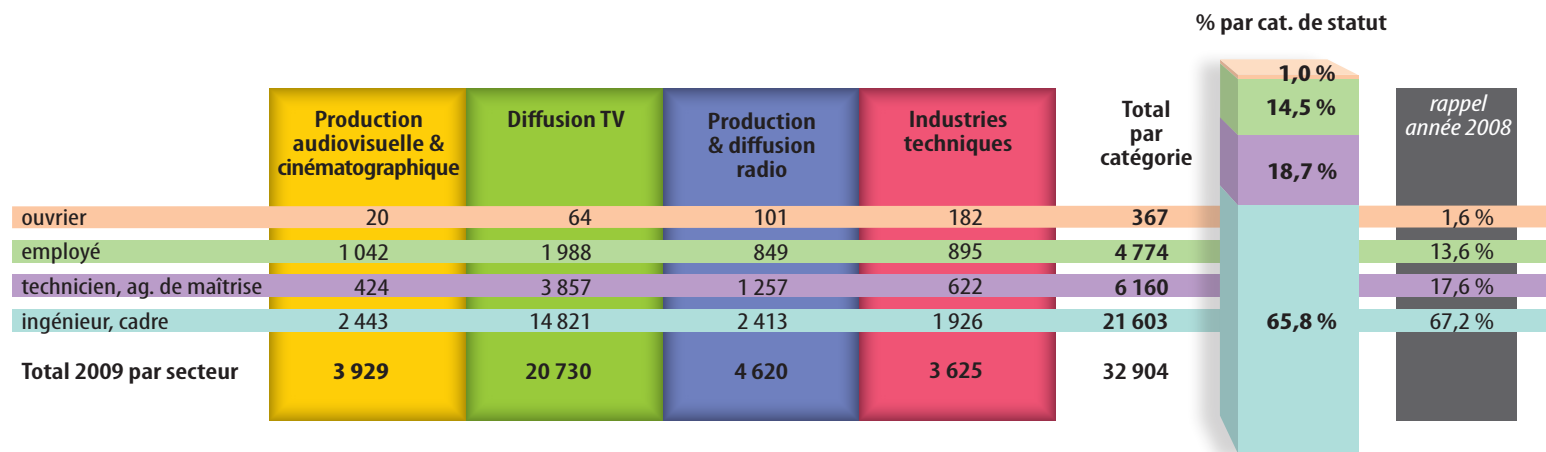
Les salariés entre 30 et 49 ans constituent toujours les effectifs principaux de la formation professionnelle continue. De 2008 à 2009, le pourcentage de répartition par tranches d'âge n'évolue quasiment pas.



## 5 . Répartition des bénéficiaires «permanents» par catégorie de statut

La très grande majorité des bénéficiaires restent les cadres ou ingénieurs.  
Les ouvriers sont toujours peu représentés.

Pour une analyse plus précise, ces données sont à rapprocher des tableaux 4 : *Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge*, 1 : *Répartition des bénéficiaires par dispositif de formation* (ou le PF prédomine) et 6 : *Répartition des bénéficiaires par domaines de formation* (où la bureautique, les langues, l'encadrement et l'informatique dominant).



## 6. Répartition des bénéficiaires «permanents» par domaine de formation, tous dispositifs confondus

Ici, l'année 2009 se caractérise par une forte augmentation des formations dans les domaines *Encadrement / Efficacité personnelle et Informatique* ainsi que dans *Autres domaines*, non répertoriés dans ce tableau.

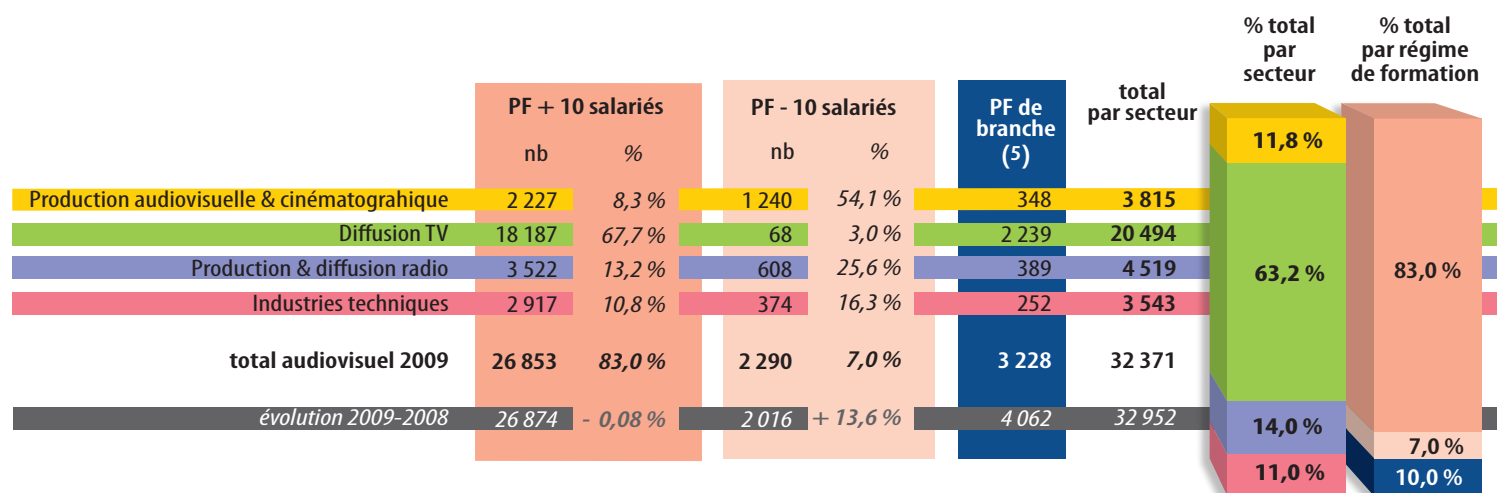
Donnée significative par rapport à 2008 : la baisse notable des formations en *Bureautique* et *Ressources humaines*.

Pour une analyse plus approfondie, il faudrait comparer ce tableau avec les données relatives aux tranches d'âge, aux catégories socio-professionnelles, aux dispositifs et aux secteurs d'activités.

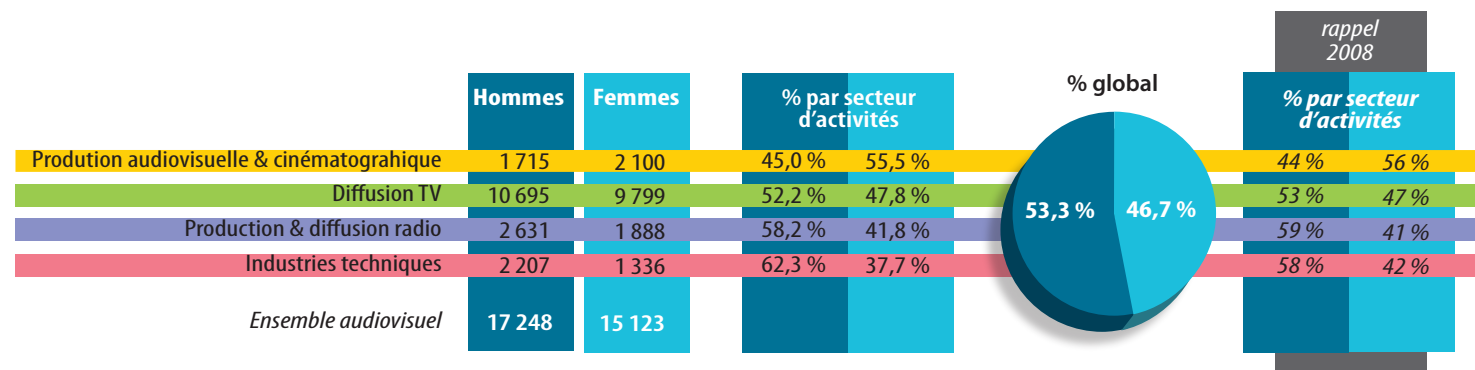
	Production audiovisuelle & cinématographique	Diffusion TV	Production & diffusion radio	Industries techniques	Total par domaine	% de stagiaires par domaine	rappel année 2008
Encadrement / Efficacité personnelle	518	2 906	502	420	4 346	- 12,9 %	8 %
Informatique	242	3 495	238	262	4 237	- 12,6 %	5 %
Langues	489	1 321	334	535	2 679	8,0 %	8,4 %
Administration / Gestion / Droit av	552	1 123	23	329	2 027	6,0 %	9,5 %
Montage / Postprod. / Effets numériques	255	1 412	63	173	1 903	5,7 %	3,7 %
Maintenance / Exploitation	76	1 550	4	63	1 693	5,0 %	4,8 %
Bureautique	206	863	270	205	1 544	- 4,6 %	- 11,8 %
Sécurité / Secourisme	16	838	278	386	1 518	4,5 %	3,5 %
Journalisme audiovisuel	67	776	402	7	1 252	3,7 %	2,2 %
Ressources humaines	91	940	113	58	1 202	- 3,6 %	- 7,4 %
Commerce - vente	149	764	60	129	1 102	3,3 %	3,0 %
Direction d'entreprise	62	661	155	89	967	2,9 %	3,5 %
Diffusion TV/ Projection cinéma	95	568	94	137	894	2,7 %	1,4 %
Droit / Fiscalité / Finances	115	489	115	49	768	2,3 %	2,4 %
Comptabilité - paie	192	163	148	137	640	1,9 %	2,5 %
Son	32	251	152	79	514	1,5 %	1,5 %
PAO	160	181	110	48	499	1,5 %	1,3 %
Image - lumière	45	267	10	66	388	1,2 %	1,7 %
Bilan de compétences	67	171	77	60	375	1,1 %	1,1 %
Sciences	16	279	61	9	365	1,1 %	1,6 %
Imprimerie / Edition / Documentation	22	125	175	17	339	1,0 %	1,2 %
Techniques publicitaires	50	144	97	33	324	1,0 %	0,9 %
Fonctions administratives	15	99	88	25	227	0,7 %	0,8 %
Ecriture / Réalisation	80	119	7	6	212	0,6 %	1,1 %
Infographie - image de synthèse	28	33	2	50	113	0,3 %	1,5 %
Techniques du spectacle	0	56	10	5	71	0,2 %	
Qualité	1	23	5	8	37	0,1 %	2,1 %
Autres domaines de formations	621	1 265	1 088	367	3 341	- 10,0 %	- 4,8 %
<b>Total 2009 par secteur d'activités</b>	<b>4 262</b>	<b>20 882</b>	<b>4 681</b>	<b>3 752</b>	<b>33 577</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>

### 3. Zoom sur le plan de formation des salariés «permanents» (entreprises de + et - 10 salariés)

1. Répartition des bénéficiaires «permanents» (1) par régime de formation (6) et par secteur professionnel



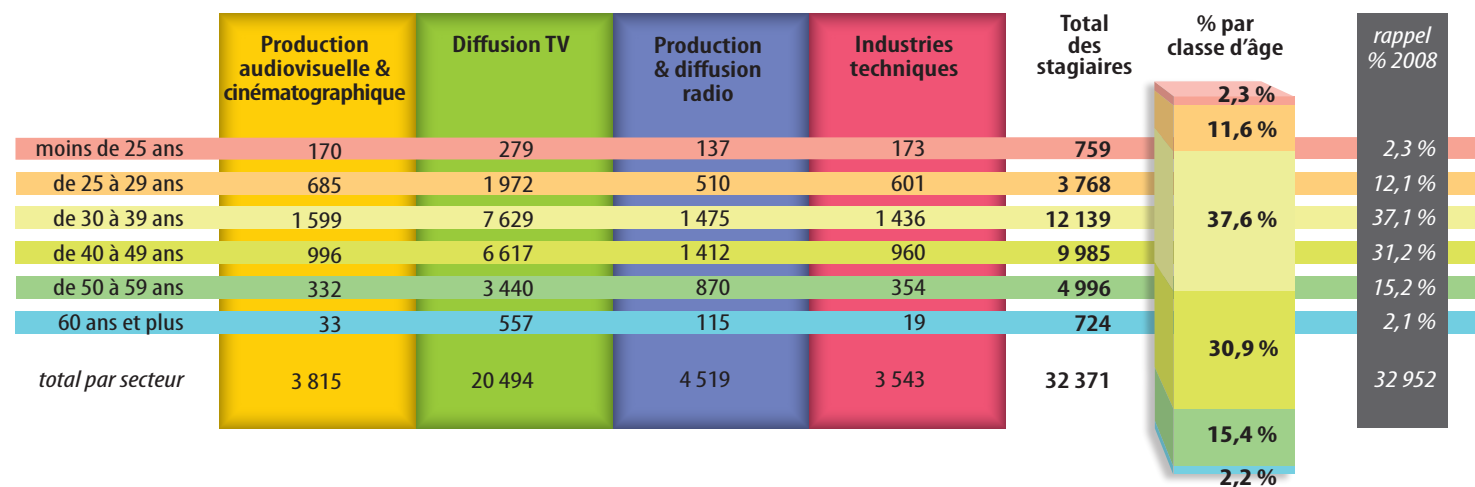
## 2. Répartition par sexe des bénéficiaires «permanents» dans les plans de formation



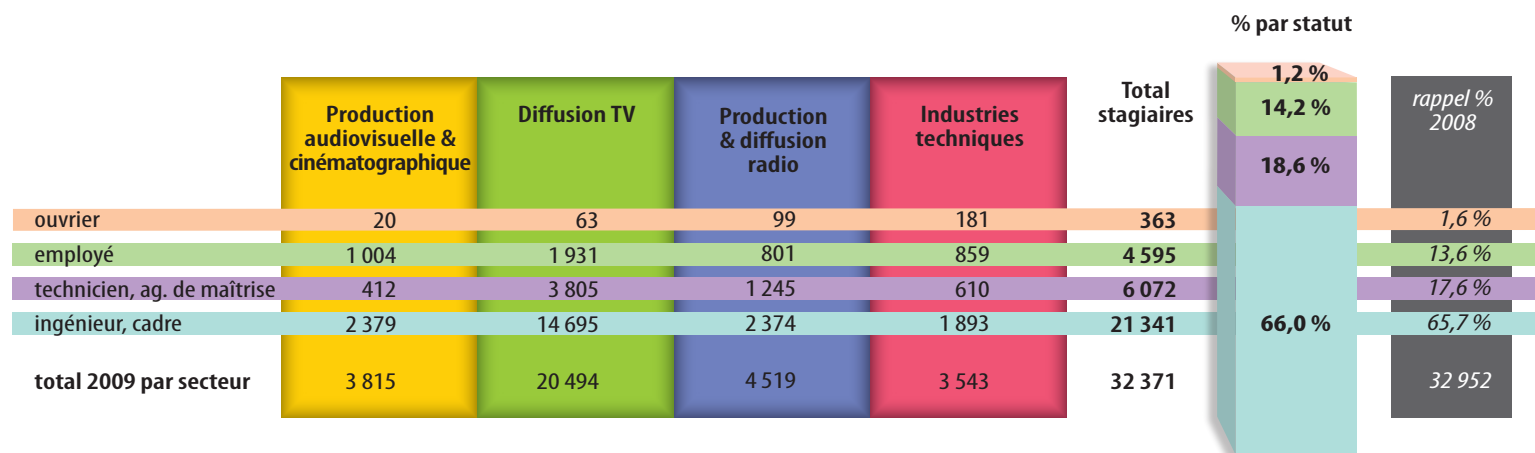
## 3. Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires «permanents» dans les plans de formation

Nous constatons toujours la prédominance des 30-49 ans.

Et, d'une année sur l'autre, en termes de répartition par tranche d'âge, les pourcentages n'évoluent quasiment pas.



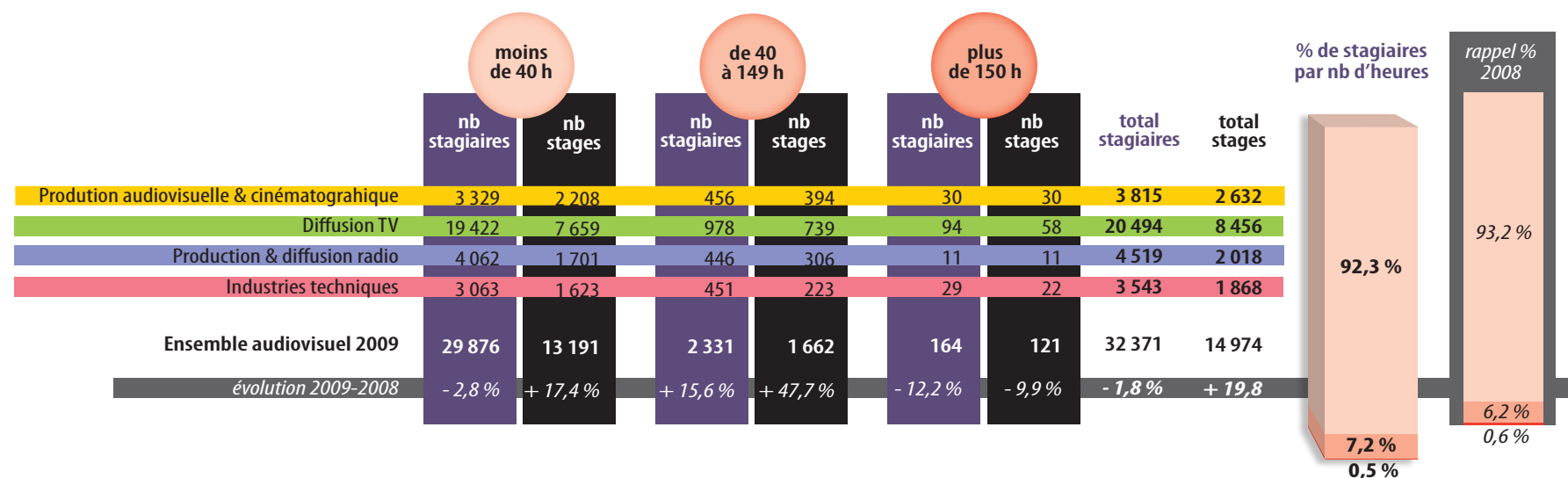
#### 4. Répartition par statut des bénéficiaires «permanents» dans les plans de formation



#### 5. Répartition des stages et bénéficiaires «permanents» selon la durée du stage suivi

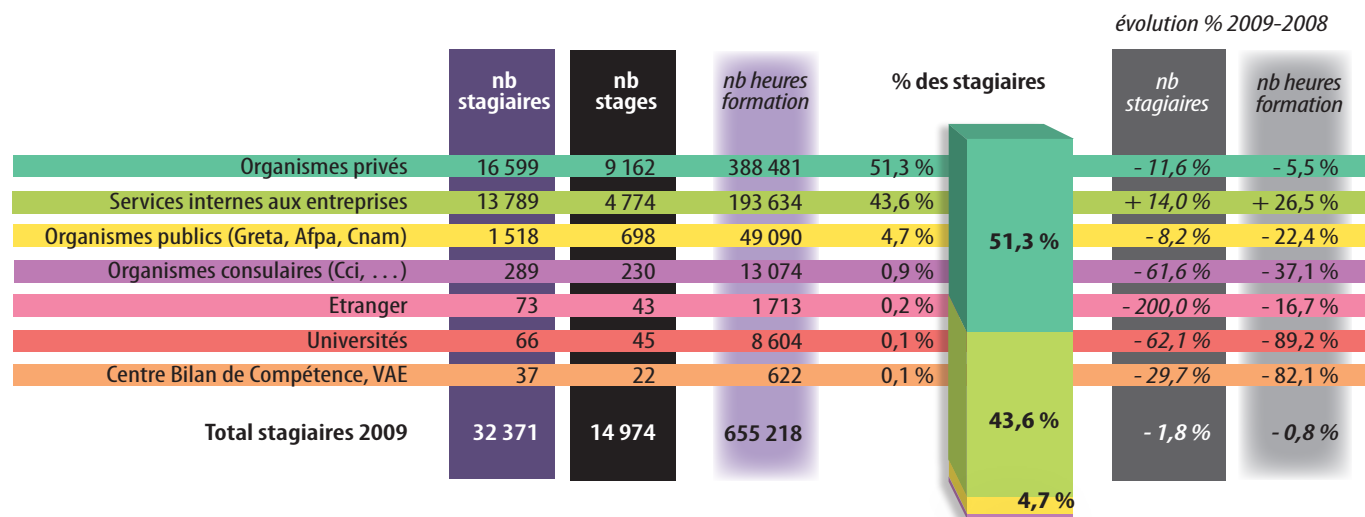
Les stages courts restent les plus nombreux :

un fait à rapprocher des données de la page 14 relatives aux dispositifs de formation les plus utilisés et aux domaines de formation les plus représentés.



## 6. Répartition des bénéficiaires «permanents» selon le type d'organismes de formation intervenant

La répartition globale des bénéficiaires au sein des différents organismes de formation varie peu. Mais si les organismes privés restent très présents, la baisse du nombre de stagiaires se poursuit (de - 6 % en 2008 à - 11,6 % en 2009) ; à l'inverse, le nombre de stagiaires continue de progresser dans les services internes aux entreprises. En ce qui concerne la fréquentation des autres types de formation, déjà faible, elle chute nettement en 2009.



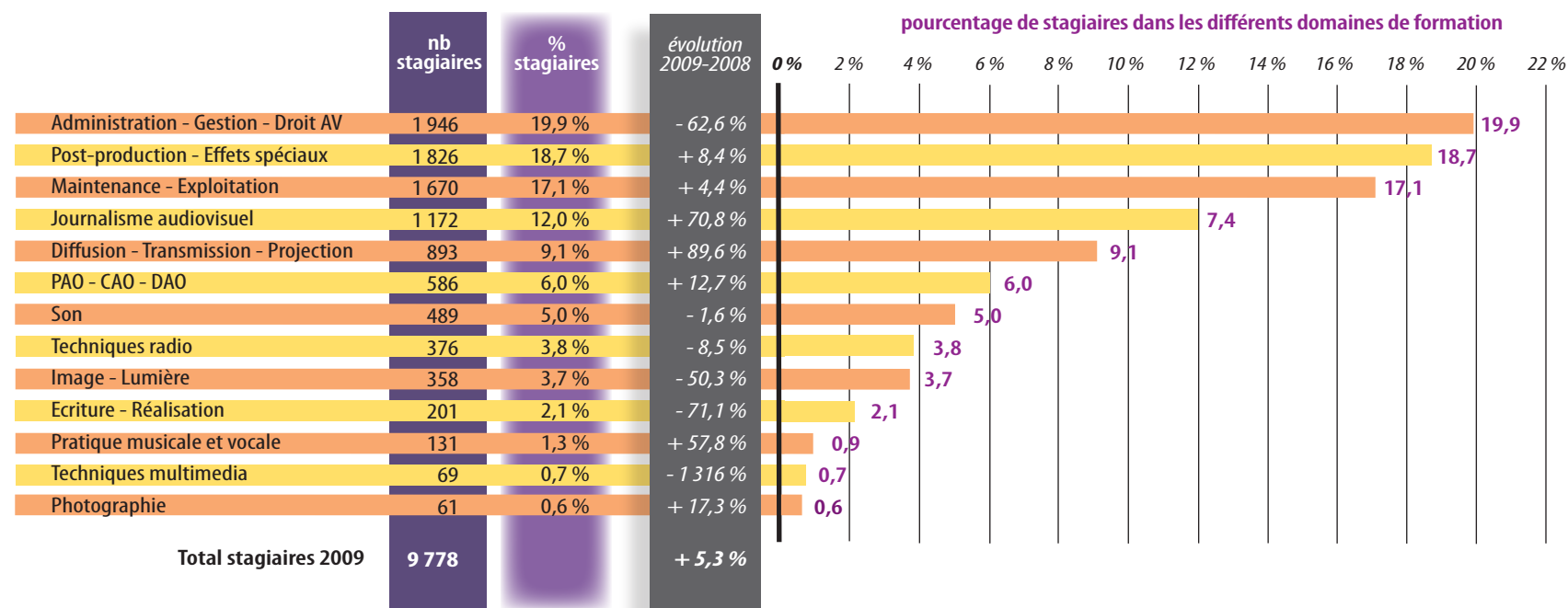
## 7-a . Répartition des bénéficiaires «permanents» par domaine de formation

### Formation spécifique aux domaines de l'audiovisuel

De 2008 à 2009, on note une forte augmentation des stagiaires «permanents» dans les 3 domaines de formations suivants :

- Diffusion-Transmission-Projection
- Journalisme audiovisuel
- Pratique musicale et vocale,

et malgré sa position prépondérante, une forte baisse dans le domaine Administration-Gestion-Droit AV.

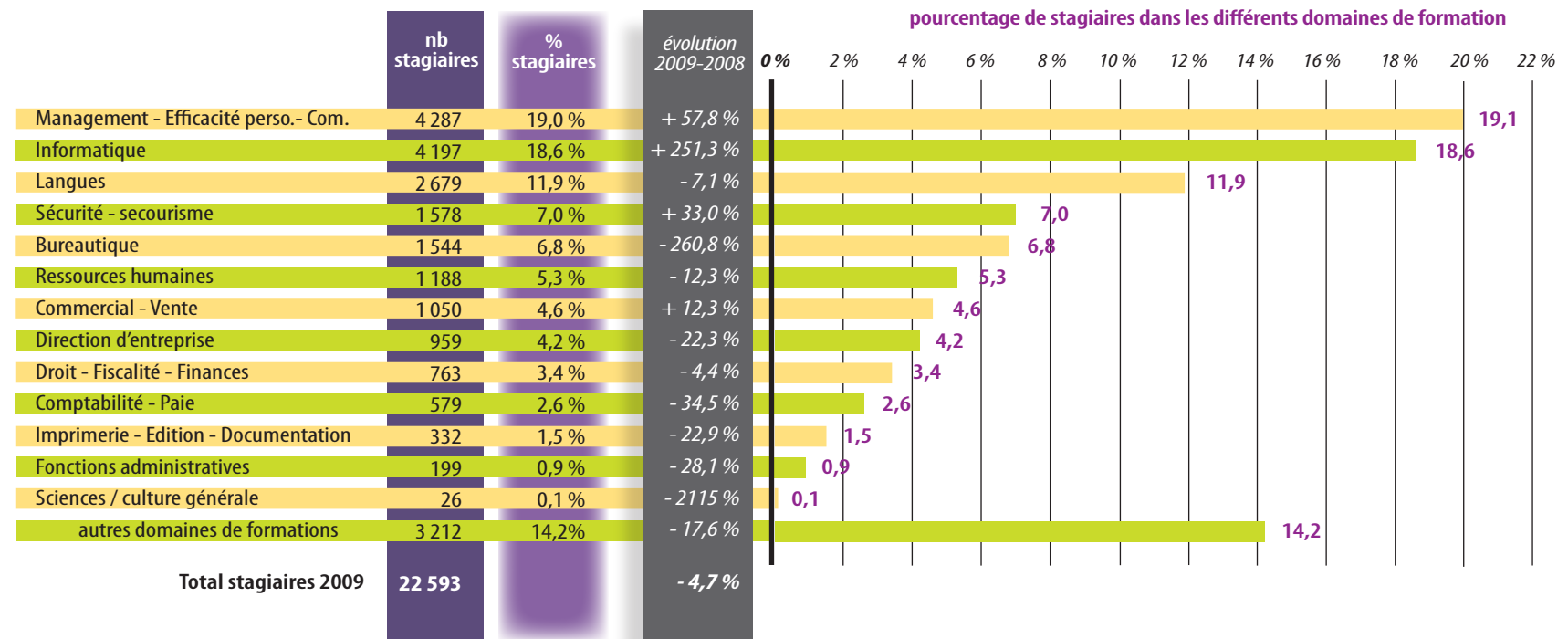


## 7-b . Répartition des bénéficiaires «permanents» ayant suivi une formation transversale

Par rapport à 2008, 2009 se caractérise par une chute spectaculaire des formations en Sciences-Culture générale :

on est passé de 550 stagiaires à 26.

De même dans le domaine de la bureautique, on est passé de 4 027 stagiaires à 1 544.



# 4. Droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation (PP)

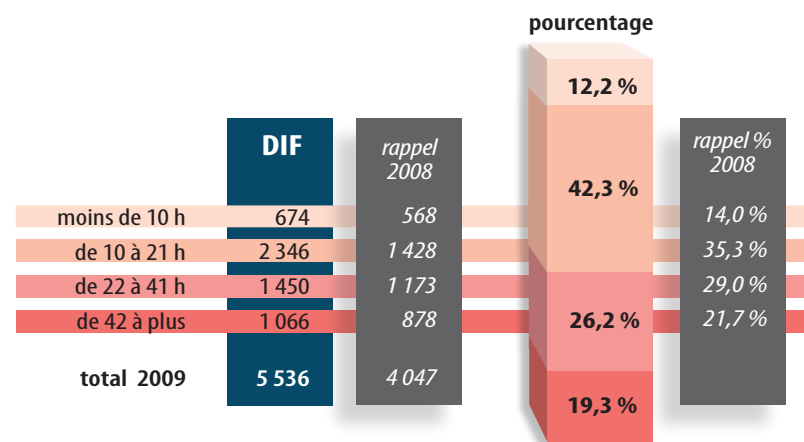
## 1. Répartition des bénéficiaires par dispositif de formation

La période de professionnalisation (PP) reste toujours moins utilisée que le DIF.

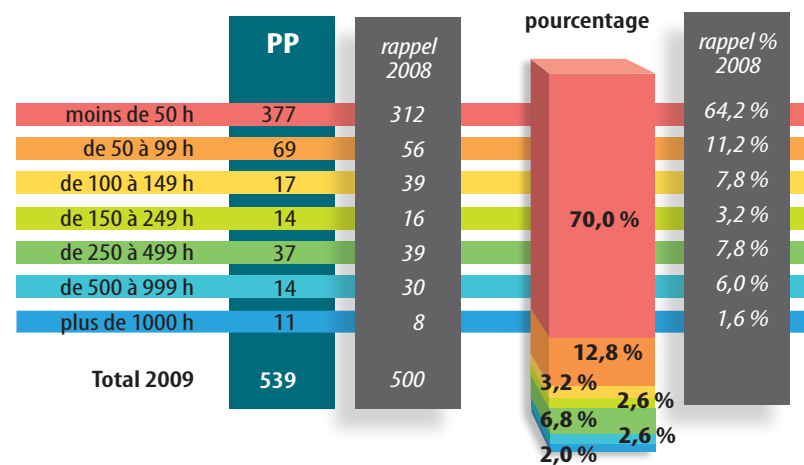
	<b>DIF</b>	<i>évolution 2009 208</i>	<b>PP</b>	<i>évolution 2009 2008</i>
Production audiovisuelle & cinématographique	977	+ 38,7 %	26	- 0,3 %
Diffusion TV	2 863	+ 83,5 %	438	+ 5,8 %
Production & diffusion radio	779	- 5,5 %	9	+ 200,0 %
Industries techniques	917	- 62,8 %	66	+ 61,0 %
<b>Ensemble audiovisuel 2009</b>	<b>5 536</b>	<b>+ 46,0 %</b>	<b>539</b>	<b>+ 7,8 %</b>

## 2 . Répartition des DIF selon la durée

Comme depuis 2006, les DIF compris entre 10 et 42 heures dominant. On peut en déduire que les salariés utilisent leur DIF.



## 3 . Répartition des PP selon la durée



## 4. Répartition des bénéficiaires par domaine de formation

	DIF	PP	nb stagiaires	% stagiaires
Langues	1 731	2	1 733	28,5 %
Efficacité personnelle	572	30	602	9,9 %
Bureautique	489	34	523	8,6 %
Journalisme audiovisuel	253	146	399	6,6 %
Post-prod. - Montage - Effets numériques	259	31	290	4,8 %
PAO	219	0	219	3,6 %
Informatique	186	17	203	3,3 %
Administration-Gestion-Droit AV	184	7	191	3,1 %
Ecriture-réalisation	112	7	119	2,0 %
Commercial-Vente	99	1	100	1,6 %
Image-Lumière	67	30	97	1,6 %
Comptabilité-Paie	82	5	87	1,4 %
Direction d'entreprise	71	10	81	1,3 %
Droit-Fiscalité-Finances	68	8	76	1,3 %
Sciences	51	6	57	0,9 %
Techniques publicitaires	55	0	55	0,9 %
Diffusion-Transmission-Projection	50	0	50	0,8 %
Techniques radio	33	1	34	0,6 %
autres domaines de formation	955	204	1 159	19,1 %
<b>Total 2009</b>	<b>5 536</b>	<b>539</b>	<b>6 075</b>	

# 5. Les bénéficiaires intermittents techniciens de l'audiovisuel

## 1. Répartition des bénéficiaires intermittents (4) par dispositif de formation (6)

Le Plan de Formation est fortement représenté, la VAE et le BC restent faiblement utilisés. Comme en 2008, on note une forte hausse de stagiaires intermittents dans le DIF.

	nb stagiaires 2009	nb stagiaires 2008	évolution 2009-2008
Plan de formation (PF)	4 291	4 044	+ 6,1 %
Congé individuel de formation (CIF)	169	182	- 7,7 %
Droit individuel de formation (DIF)	678	268	+ 253,0 %
Période de professionnalisation (PP)	168	191	- 13,7 %
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	7	8	- 14,3 %
Bilan de compétence (BC)	-	2	-
<b>Total 2009</b>	<b>5 313</b>	<b>4 695</b>	<b>+ 13,2 %</b>

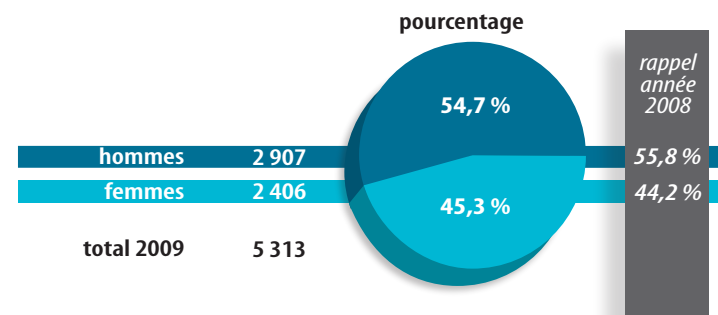
## 2. Répartition géographique des bénéficiaires intermittents par dispositif de formation

	PF	CIF	VAE	DIF	PP	total par région	% par région sur l'ensemble de la France	total par région rappel 2008	évolution 2009-2008
Ile-de-France	3 117	125	3	542	126	3 913	73,6%	3 469	+ 12,9 %
Paca	142	9	0	38	7	196	3,7%	144	+ 36,1 %
Rhône Alpes	144	5	1	25	9	184	3,5%	124	+ 48,4 %
Poitou Charentes	78	0	1	5	5	89	1,7%	86	+ 3,5 %
Aquitaine	51	2	0	13	2	68	1,3%	65	+ 4,6 %
Bretagne	50	7	1	4	3	65	1,2%	72	- 10,8 %
Pays-de-Loire	51	2	0	7	2	62	1,2%	39	+ 59,0 %
Languedoc-Roussillon	44	1	0	14	2	61	1,1%	49	+ 24,5 %
Midi-Pyrénées	45	3	0	10	1	59	1,1%	70	- 18,6 %
Centre	40	2	1	4	1	48	0,9%	54	- 12,5 %
Nord-Pas de Calais	39	2	0	2	1	44	0,8%	33	+ 33,3 %
Alsace	38	1	0	1	0	40	0,8%	52	- 30,0 %
Lorraine	23	2	0	3	2	30	0,6%	12	+ 250,0 %
Picardie	18	1	0	1	0	20	0,4%	28	- 40,0 %
Haute Normandie	12	1	0	1	3	17	0,3%	15	+ 13,3 %
Bourgogne	11	2	0	2	2	17	0,3%	23	- 35,3 %
Auvergne	12	0	0	0	1	13	0,2%	9	+ 44,4 %
Champagne-Ardennes	6	3	0	2	0	11	0,2%	6	+ 83,3 %
Basse Normandie	9	0	0	1	0	10	0,2%	15	- 50,0 %
Franche-Comté	3	0	0	2	1	6	0,1%	8	- 33,3 %
Limousin	5	0	0	0	0	5	0,1%	14	- 280,0 %
DOM	4	1	0	0	0	5	0,1%	1	+ 500,0 %
Corse	2	0	0	1	0	3	0,1%	24	- 800,0 %
Non renseigné	347	0	0	0	0	347	6,5%	283	+ 22,6 %
<b>total par dispositif de formation</b>	<b>4 291</b>	<b>169</b>	<b>7</b>	<b>678</b>	<b>168</b>	<b>5 313</b>		<b>4 695</b>	<b>+ 13,2 %</b>

Comme dans la répartition des bénéficiaires salariés permanents, les bénéficiaires relevant du régime de l'intermittence sont majoritaires en région Ile-de-France.

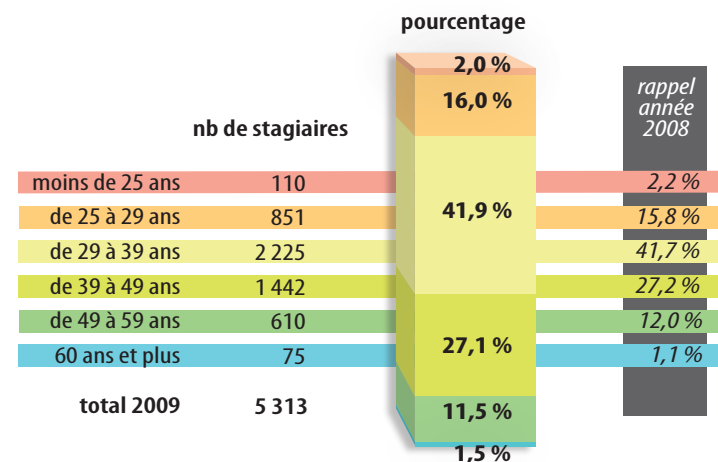
CBC : congé bilan de compétences  
 CIF : congé individuel de formation  
 VAE : validation des acquis de l'expérience  
 PF : plan de formation  
 CP : contrat de professionnalisation  
 DIF : droit individuel à la formation  
 PP : période de professionnalisation

### 3 . Répartition des bénéficiaires intermittents par sexe



### 4 . Répartition des bénéficiaires intermittents par tranche d'âge

Les 25/49 ans sont toujours les tranches d'âge fortement représentées.  
 Nous retrouvons des données similaires concernant l'âge des bénéficiaires salariés permanents.



## 5 . Répartition des bénéficiaires intermittents par domaine de formation

Comme en 2008, les formations en langues et en montage, post-production et effets numériques prédominent.  
Elles se situent également parmi les 5 premières formations des stagiaires permanents.

Les formations artistiques et/ou technico-artistiques ne progressent pas par rapport à 2008.

	nb stagiaires	% stagiaires	rappel 2008
Langues	1 038	19,5%	20,4 %
Montage - Postprod. - Effets numériques	955	18,0%	15,9 %
Administration - Gestion - Droit AV	414	7,8%	5,2 %
Ecriture - Réalisation	345	6,5%	10,6 %
Image - Lumière	320	6,0%	7,3 %
Infographie - Image de synthèse	229	4,3%	3,6 %
Techniques du spectacle	185	3,5%	1,3 %
Bilan de compétences	172	3,2%	1,9 %
PAO	164	3,1%	3,0 %
Informatique	134	2,5%	2,6 %
Son	132	2,5%	1,9 %
Sécurité - Secourisme	117	2,2%	3,0 %
Approvisionnement - Manutention	116	2,2%	2,9 %
Art dramatique	89	1,7%	1,9 %
Maintenance - Exploitation	84	1,6%	2,1 %
Bureautique	83	1,6%	2,2 %
Transport - Permis de conduire	71	1,3%	1,9 %
CAO - DAO	67	1,3%	0,9 %
Diffusion TV - Projection Cinéma	60	1,1%	0,7 %
Pratique musicale et vocale	56	1,1%	1,4 %
Journalisme audiovisuel	52	1,0%	0,6 %
Administration du spectacle	43	0,8%	0,6 %
Imprimerie - Edition - Documentation	12	0,2%	0,6 %
Autres domaines de formations	375	7,1%	4,7 %
<b>Total stagiaires 2009</b>	<b>5 313</b>		<b>100 %</b>



*Observatoire des Métiers de l'AudioVisuel*

CPNEF-AV  
48 rue Saint-Honoré • 75001 Paris  
01 44 88 24 24  
[www.observatoire-av.fr](http://www.observatoire-av.fr)

